

ENGAGEMENTS ÉTHIQUES

en matière **d'action bénévole**
dans un **établissement gouvernemental**

PRÉAMBULE

Les personnes bénévoles constituent une richesse pour notre organisation. Elles mettent généreusement leur temps, leurs connaissances et leur énergie au service de notre clientèle, et ce, dans diverses sphères d'activité. Leur apport est très précieux et grandement apprécié.

Nous convenons que notre organisation est investie d'une mission sociale d'intérêt public et que, dès lors, une conduite conforme à l'éthique en matière de recours aux bénévoles doit demeurer une préoccupation constante.

Nos engagements éthiques en matière d'action bénévole expriment notre volonté d'agir en toute transparence. C'est également dans cette optique que nous entendons rendre publiques nos attentes envers les bénévoles qui se joignent à notre organisation.

Dans notre établissement, nous reconnaissons que :



LES BÉNÉVOLES SONT RESPECTÉS ET SOUTENUS DANS LEUR ENGAGEMENT

L'action bénévole donne aux personnes l'occasion de participer au mieux-être des membres de leur communauté. Elle témoigne de leur sens des responsabilités envers la société. Les bénévoles doivent être soutenus dans leur engagement et traités avec considération.



LES BÉNÉVOLES APPORTENT UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE

L'action bénévole doit être exercée sur une base volontaire et dans un esprit de soutien à notre organisation. Le geste bénévole, bien que désintéressé, favorise le développement personnel et enrichit la vie de celles et ceux qui le font.

Pour faciliter l'engagement bénévole, nous voulons faire preuve de flexibilité et d'ouverture en proposant des choix quant aux activités, aux tâches et à l'horaire, cela en fonction des besoins de l'organisation.



LES BÉNÉVOLES FONT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE ORGANISATION

Nous souhaitons que les bénévoles s'impliquent dans notre organisation. À cette fin, nous avons mis en place des mesures pour leur permettre de jouer adéquatement leur rôle. Ainsi, chaque personne bénévole est accueillie et encadrée par une personne-ressource qualifiée. Elle est informée de ses obligations et des tâches qu'elle aura à accomplir, et est appuyée dans l'exécution de celles-ci, si nécessaire.

Nous nous engageons à souligner l'importance de la collaboration des bénévoles lors de la tenue d'activités de reconnaissance organisées ou soutenues par notre établissement.



LES BÉNÉVOLES APPORTENT UNE CONTRIBUTION DIFFÉRENTE DE CELLE DU PERSONNEL SALARIÉ

Les bénévoles donnent une valeur ajoutée aux services offerts et leur action n'a pas pour but de remplacer une activité rémunérée. Donc, les tâches qui leur sont confiées améliorent la qualité de vie des personnes servies, mais n'ont pas pour effet de remplacer un emploi.

Nous favorisons la coopération entre le personnel salarié et les bénévoles.

PROCLAMATION

La direction reconnaît formellement la contribution exceptionnelle et indispensable des bénévoles œuvrant au sein de notre établissement. Leur noblesse de cœur, qui s'ajoute au dévouement de notre personnel, permet de présenter une offre de service à dimension encore plus humaine.

Nous nous engageons à considérer l'action bénévole comme un apport essentiel, qui demeure distinct de celui des services publics sous la responsabilité de notre établissement.

Nom de l'établissement

Président (ou Présidente)

Directeur général (ou Directrice générale)

